



ELECTIONS CNRACL 2021 DU 1^{er} AU 15 MARS

Plus de trois millions d'électeurs (2,2 millions d'actifs et 1,2 million de retraités) sont appelés à renouveler, en mars prochain, le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), notre caisse de retraite.

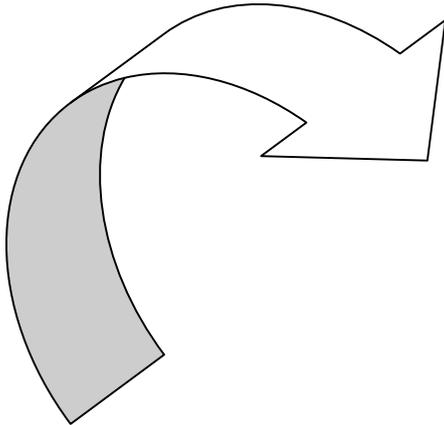
La CGT, aux dernières élections, a été élue première organisation dans cette instance décisionnaire.

Dans cette période d'attaques cruciales contre notre caisse de retraites et les retraites en général, **la CGT reste la plus à même de défendre l'intérêt des salariés et des retraités.**

Il est donc primordial que la CGT reste première organisation au conseil d'administration.

La CNRACL concerne les retraités, les futurs retraités, mais également les actifs puisqu'elle est en charge d'indemniser les accidents de service et maladies professionnelles.

Pour la CGT, ces élections revêtent donc une importance particulière.



Modalités de vote Deux formes possibles du 1^{er} au 15 mars 2021 :

- Par voie électronique avec les codes reçus dans le matériel de vote.
- Par correspondance, le cachet de la Poste faisant foi.

Voter CGT c'est voter pour :

- améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition à prestations définies
- assurer un droit effectif au départ à partir de 60 ans sans décote, en intégrant à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage
- garantir à chacun.e une retraite d'au moins 75 % de son dernier salaire avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et une pension de réversion de 75 % de la pension du.de la conjoint.e décédé.e
- augmenter les traitements de tou.te.s les fonctionnaires (point d'indice), reconnaître les qualifications, instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- assurer la péréquation traitement/retraite en réindexant les retraites sur les salaires
- reconnaître la pénibilité et l'insalubrité par un départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre
- assurer le suivi médical post-professionnel
- garantir un budget du FAS (Fonds d'Action Sociale) permettant de répondre aux besoins des retraité.e.s
- assurer les moyens du financement de notre régime de retraites : développer l'emploi statutaire public, modifier la répartition des richesses en faveur du travail
- renforcer le Statut Général de la Fonction Publique pour garantir aux usager.ère.s un service public neutre et impartial

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavaur.fr